



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-070

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : Attribution du marché « Aménagement d'espaces publics 2025 »

Vu la délibération n° 2024-067 du 4 décembre 2024 approuvant les aménagements d'espaces publics pour l'année 2025

- Démolition d'une maison privée au 31 rue de la République et aménagement d'un espace paysager,
- Démolition d'un bâtiment pour y aménager un parking et un dépose minute sis 141 Rue Bertrand de Chabron.

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant : l'aménagement d'espaces publics pour les 2 projets cités ci-dessus.

La date limite de réception des candidatures était fixée au Jeudi 5 juin à 19H.

Vu la commission finances du 12 juin 2025 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions financières (60%),
- et les conditions techniques (40%).

AR Prefecture043-214301624-20250616-DEL2025_70_LOT2-CC
Recu le 27/06/2025

Monsieur Jean-Claude ABRIAL propose d'attribuer les marchés publics aux entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses dans le respect du Code de la Commande Publique.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
LOT 1 – Désamiantage	Entreprise : SDRTP Adresse : ZA Aulagny – 1220 rue de la cumine 43290 MONTREGARD SIRET : 502 420 193 00026	18 000.00	21 600.00
LOT 2 – Démolition	Entreprise : Mazet TP Adresse : La Croix du Vent – 43220 RIOTORD SIRET : 438 108 037 00013	37 900,00	45 480.00
LOT 3 – Aménagement VRD	Lot infructueux		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

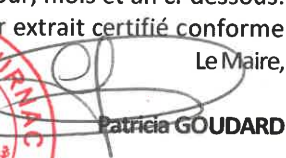
-  **D'ATTRIBUER** les marchés à procédure adaptée pour les lots n° 1, 2 (comprenant la PSE pour le lot 2) **HORMIS** pour le lot 3 déclaré infructueux, pour lequel il est décidé de relancer une consultation conformément à l'article R 2122-2 du CCP qui précise « lorsqu'aucune offre n'est déposée pour un marché ou pour un lot, l'article R 2122-2 du CCP permet de partir en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. »
-  **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,
-  **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés des lots 1 et 2 et toutes pièces s'y rapportant.
-  **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le marché du lot 3 et toutes pièces s'y rapportant jusqu'à un montant de 90 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




Patricia GOUDARD